

Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

LUNDI 24 JUIN 2024 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 34

Conseil exécutif : 4

Excusés : 13

Non excusés : 6

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Adoption du procès-verbal de décembre 2023
3. Assermentations
4. Communication de la présidente des assemblées
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Préavis N°1/2024 : Réfection de la façade arrière (Nord) de l'immeuble Messidor, Chemin des Amoureux 2
7. Préavis N°2/2024 : Rapport de la Commission de gestion
8. Préavis N°3/2024 : Comptes de l'année 2023
9. Fusion des communes
10. Propositions individuelles et divers

Madame Anne-Thérèse Bodenmann débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

34 présences – 13 excusés & le conseil exécutif représenté par 4 personnes

Point 2. Adoption du procès-verbal de décembre 2023

Le PV est adopté par l'assemblée générale

Point 3 : Assermentations

Monsieur Jean-François Aubert s'est fait assermenter ce soir.

Aussi en complément, nous informons que Monsieur Eric Guignard a quant à lui été élu par 122 voix pour le conseil exécutif dès le 01 juillet 2024.

Point 4 Communication de la présidente des assemblées

Madame Bodenmann prend la parole afin d'informer l'assemblée générale que nous devons réélire le bureau du conseil. Nous tenons à l'unanimité à garder le bureau tel qu'il est actuellement. Nous rappelons également que le bureau est toujours à la recherche d'un vice président/e.

Point 5 Communication du Conseil Exécutif

Monsieur Pierre-Maurice Rochat débute en remerciant chaleureusement les membres présents, soulignant leur engagement précieux au service du village.

Le 9 juin 2024, M. Eric Guignard a été élu au Conseil Exécutif, recueillant 122 voix sur les 171 suffrages exprimés. Le Conseil remercie Mme Frédérique Charlet Jaillet, pour son implication dans la vie du Village.

Le président tient à exprimer sa gratitude à Mme Kitiya Ignacio, qui a contribué activement au Conseil Exécutif avant de démissionner pour raisons personnelles.

Durant le premier semestre, le Conseil a tenu 14 réunions, avec la participation active de ses membres. Plusieurs d'entre eux ont également pris part à des rencontres concernant la fusion des communes de la Vallée de Joux, dans le cadre d'une collaboration intercommunale.

La réfection de la toiture de la grande salle a été menée à bien, malgré les défis liés aux conditions climatiques. Monsieur Rochat informe également de l'engagement du Conseil pour une étude sur les places de parc dans le village, avec un préavis à venir concernant la traversée du village.

Éclairage public et économies d'énergie, la réduction de consommation atteint 58 %, ce qui est loin d'être négligeable. Cela se traduit également par une diminution d'environ 20 % de la facture, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie.

À la suite de défaillances de l'éclairage public, des travaux de réparation ont été effectués pour un montant total de 10'342.85 francs. Grâce aux nouveaux éclairages, une diminution notable de la consommation énergétique a été observée.

Situation financière

Monsieur Rochat a présenté une amélioration de la situation financière du village, avec une réduction de la dette qui s'établit désormais à 3'504'556.55 francs. Une vigilance particulière sera néanmoins maintenue pour les futurs projets afin de préserver cette stabilité.

Traitement des archives

Des progrès ont été réalisés sur la gestion des archives, mais la recherche d'un local de stockage adapté demeure en cours pour assurer leur bonne conservation.

Préoccupations concernant les incivilités

Monsieur Rochat déplore certains actes d'incivilité dans les espaces publics, incluant la détérioration de la tyrolienne et de la fontaine Massey-Massy. Il appelle la communauté à davantage de respect pour les équipements communs.

Il rappelle les compétences attribuées au Conseil Exécutif et réaffirme la nécessité de la réélection annuelle de ses membres, indispensable au bon fonctionnement des instances locales.

Fonctionnement du Bureau et du Conseil Exécutif

La répartition des dicastères a été ajustée avec l'arrivée de Monsieur Eric Guignard, et les responsabilités sont désormais les suivantes :

- **Patrice Masson** : en charge des bâtiments Prairial et Pont-Neuf 8, de la Piste Vita, des places vertes, de l'éclairage public, et de l'urbanisme.
- **Anne Witzig** : responsable des bâtiments Floréal Amoureux 2 et Fructidor, ainsi que de la grande salle.
- **Raphaël Niffenegger** : gère la ferme du Tilleul, le bâtiment Messidor, la forêt, et le radar sympathique.
- **Eric Guignard** : supervise l'Hôtel de la Poste et Germinal (appartements et épicerie).
- **Pierre-Maurice Rochat** : en charge de l'administration et des finances.

Autres points abordés concernant le Conseil Exécutif :

1. **Usage des compétences déléguées** : Durant cette législature, aucune des compétences déléguées par les préavis N°2/2021, N°3/2021, et N°4/2021 n'a été utilisée. Cette information est partagée conformément à l'article 12, alinéa 14 du Règlement du Conseil du village.
2. **Assiduité au Conseil général** : Selon l'article 6, alinéa 2 de la Loi sur les Communes (LC), un membre du conseil général est considéré comme démissionnaire s'il manque deux séances consécutives sans motif valable.
3. **Règles de prise de parole** : Conformément à l'article 66, alinéa 2 du Règlement du conseil, hormis les membres de la commission et ceux du Conseil Exécutif, personne ne peut reprendre la parole tant que tous les autres membres souhaitant s'exprimer ne l'ont pas fait.

En conclusion, Monsieur Rochat exprime sa reconnaissance à chaque membre du Conseil Exécutif pour leur soutien et implication continus. Il se réjouit de les retrouver lors de la prochaine assemblée, fixée au 9 décembre, et adresse ses meilleurs vœux pour une agréable saison estivale à l'ensemble des participants.

Point 6 Préavis N°1/2024 : Réfection de la façade arrière (Nord) de l'immeuble Messidor, Chemin des Amoureux 2

Le 12 juin 2024, la Commission chargée d'examiner le préavis concernant la réfection de la façade nord du bâtiment Messidor, situé Rue des Amoureux 2, s'est réunie. La Commission était composée d'Alain Cretin, Michel Bodenmann, et de Georges Meylan en tant que rapporteur. Le Conseil administratif était

Lors de la mise à l'enquête pour la réfection de la façade (Préavis 1/2023), il a été demandé un rapport sur la sécurité incendie, entraînant une révision du projet initial. Le Bureau d'étude Thorrens a proposé deux solutions techniques pour répondre aux exigences de sécurité :

1. Maintien de l'isolation actuelle en PE (installée en 2002), avec ajout de coupes-feux entre chaque étage et autour de la cage d'escalier, puis application d'un crépi directement sur l'isolation existante.
2. Remplacement de l'isolation par une nouvelle en laine de verre de 200 mm, associée à un revêtement en aluminium PREFA Siding X monté sur lattage vertical, permettant une bonne ventilation.

La Commission a retenu la deuxième option, étant donné que le préavis initial (1/2023) prévoyait déjà un type de façade ventilée.

Proposition de l'entreprise et impact financier

L'entreprise Alain Ruschetta Sàrl a fourni une offre révisée, engendrant un surcoût de CHF 27'873.90 par rapport au budget approuvé dans le préavis de 2023, détaillé comme suit :

- Démontage de l'isolation existante et installation de la nouvelle isolation en laine de verre : CHF 17'279.30
- Sous-construction, descente de cheneau, nouvelle sonde de chauffage, et TVA : CHF 10'594.60

Justification de la Commission

La Commission, convaincue que la deuxième option répond mieux aux exigences techniques et de sécurité, propose en toute transparence l'adoption de cette option, conformément aux dispositions de l'article 79 du règlement du Conseil du Village de 2016.

Remarques supplémentaires

- Les subventions éventuelles ne sont pas incluses dans le montant total.
- L'entreprise Alain Ruschetta Sàrl prendra en charge les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des autorisations et des subventions.
- Les prix des matériaux peuvent varier en fonction des fluctuations du marché mondial.
- L'entreprise s'engage à ne pas augmenter le prix de sa main-d'œuvre.

L'assemblée a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis, qui se résument aux points suivants :

1. Allouer un crédit supplémentaire de CHF 27'873.90 pour la réalisation des travaux.
2. Autoriser le prélèvement de cette somme sur le compte courant de la BCV.
3. Autoriser un emprunt, si nécessaire, dans le cadre du plafond d'endettement fixé à CHF 4'000'000.00 pour la législature 2021-2026.

Point 7 Préavis N°2/2024 : Rapport de la Commission de gestion

La commission, composée de Mme Lesley Daskalakis et de MM. Hubert Koslowski, Erwin Lämmler, Christian Piguet, et Guy Daniel Meylan (rapporteur), s'est réunie le 27 mai pour inspecter plusieurs bâtiments du village. Nous remercions le président et le conseil exécutif pour leurs explications.

- Floréal (Amoureux 4) : Difficulté de parcage récurrente, réflexion en cours pour des places supplémentaires.
- Messidor (Amoureux 2) : Isolation nord à renforcer pour conformité incendie, envisage de remplacer la totalité pour ventilation uniforme.
- Prairial (Pont Neuf 8) : Nettoyage antimousse de la façade sans échafaudage prévu, et installation de compteurs de chauffage individuels.
- Hôtel de la Poste : Porte de sécurité en attente d'approbation incendie ; réglage de portes à effectuer dans l'appartement du tenancier.
- Germinal (Rue Centrale 12) : Rafraîchissement de l'ancien bureau ; adaptation de la salle de bain pour l'accessibilité avec soutien de l'AI.
- Grande salle (Rue Centrale 14) : Réfection du toit en cours, avec possibilité future d'une terrasse.
- Fructidor (Rue Centrale 14) : Finitions au perron encore nécessaires.

- Ferme du Tilleul (Rue Centrale 36) : Résolution des problèmes d'étanchéité ; rénovation intérieure et extérieur prévue pour 2025.

Urbanisme / Éclairage public

- Piste Vita : Ajout d'un QR code pour les utilisateurs ; équipements aux normes.
- Fontaine : Réparation nécessaire à la suite de dégradations, en attente d'assurance.
- Place verte : Tyrolienne et jeux à remettre aux normes ; contrôle annuel requis.
- Éclairage public : Rien à signaler.

Tous les appartements sont loués.

Nous tenons également à remercier chaleureusement la famille Golay pour leur accueil convivial et pour la collation offerte aux membres de la commission à la fin du travail de la commission.

Monsieur Pierre-Maurice précise qu'il ne s'agit pas d'un préavis car ce dernier comporte uniquement des renseignements.

Point 8 Préavis N°3/2024 : Comptes de l'année 2023

La Commission des finances, nommée pour la législature 2021-2026, s'est réunie le 17 juin 2024 à 20 h 00 au Bureau du Conseil Exécutif. Elle était composée de Madame Frédérique Charlet, Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Dévaud et Eric Rochat, en tant que rapporteur.

Le Conseil Exécutif était représenté par Madame Catherine Golay, Boursière, et Monsieur Pierre-Maurice Rochat, Président et responsable du dicastère des finances. Nous les remercions pour leur participation active et pour avoir répondu à nos nombreuses questions.

Le rapport de la Fiduciaire GF Audit SA, établi à Yverdon-les-Bains, n'a pas été lu en séance car les contrôles effectués sont similaires à ceux de l'année précédente. Ce rapport, bien que succinct, est obligatoire selon la loi cantonale sur les Communes et Fractions de commune.

Les opérations de contrôle comprenaient :

- Le report des soldes sur les comptes du grand livre au 31 décembre 2022.
- La vérification du solde du compte Postfinance.
- Le contrôle des comptes d'impôts à encaisser.
- La vérification de l'existence des titres.
- La confrontation des soldes des comptes bancaires.
- L'examen des préavis et de leur incidence sur les comptes.
- La revue rapide de tous les comptes de fonctionnement.

Concernant le mandat attribué à la fiduciaire, il a été évoqué la possibilité de passer ce mandat à une fiduciaire locale, mais le Conseil Exécutif n'a pas encore engagé cette procédure.

Observations financières :

- **Administration générale :**
 - Compte 110.310 – Frais d'administration : Les travaux d'archivage avancent lentement, nécessitant encore une à deux années.

- Compte 110.365 – Subsidés aux sociétés : L'évolution du montant est à noter avec la fin du Covid et la comptabilisation du prêt de la salle du village.
- **Finances :**
 - Compte 210.400 – Produits d'impôts : Les impôts se montent à fr. 229'990.- pour 2023, légèrement au-dessus des prévisions.
 - Compte 220.330 – Amortissements : Une légère diminution des amortissements et des dettes est constatée.
 - Compte 220.331 – Amortissement patrimoine administratif : Montant de fr. 138'155.55 pour l'Hôtel de la Poste et la place du village.
- **Domaines et Bâtiments :**
 - Compte 320.314 – Entretien des forêts : Vente de bois suite à une coupe sur les propriétés du village.
 - Compte 353.423 – Germinial (Rue Centrale 12) : Le Conseil exécutif a accordé un geste sur le loyer de l'Épicerie en raison des inconvénients du chantier.
 - Compte 358.423 – Salle villageoise : Augmentation des loyers due à la comptabilisation de toutes les occupations.

Les discussions ont mis en avant la nécessité d'un entretien régulier des appartements.

- **Travaux :**
 - Compte 430.314 – Éclairage public : Des économies de consommation (37% pour heures pleines, 71% pour heures creuses) et une réduction des coûts (facture de fr. 10'000.- pour 2023).

Le bilan au 31 décembre 2023 atteint fr. 4'077'430.02, en baisse de fr. 126'747.27 par rapport à l'année précédente, lié à l'amortissement des emprunts. L'estimation fiscale des bâtiments est de fr. 4'762'100.- avec une dette de fr. 3'500'000.-.

Monsieur Blattmer prend la parole pour saluer l'initiative de réduction du loyer de l'épicerie durant la réfection de la traversée du Village.

Madame Bodenmann intervient pour demander si le nouveau logiciel comptable est imposé par le canton dès 2025 et s'enquiert de son coût. Madame Golay lui répond que ce n'est pas le logiciel qui est imposé, mais un nouveau plan comptable (MCH2), que l'on adoptera en 2027.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe que les trois communes se sont réunies et ont décidé d'opter pour le même logiciel afin de simplifier la gestion.

À l'issue de ces réflexions, la Commission exprime sa gratitude envers le Conseil Exécutif et Madame la Boursière pour l'ensemble de leur travail. Les conclusions du préavis n°3/2024, qui incluent :

1. L'acceptation des comptes 2023 tels que présentés.
2. La décharge accordée au Conseil exécutif pour sa gestion de l'année 2023.
3. La décharge accordée à la Commission de gestion.

Ont été adoptées à l'unanimité.

Point 9 Fusion des communes

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin de nous parler de la fusion des communes.

Lors de cette assemblée, le rapport sur le projet de fusion des communes a été présenté. Ce projet, qui concerne uniquement les communes, stipule que les sept fractions actuelles, y compris la nôtre, deviendront des fractions de la Commune de La Vallée de Joux en cas d'acceptation. La fusion aura des implications financières importantes, notamment la suppression de l'impôt supplémentaire pour les fractions concernées. La nouvelle commune versera des fonds pour couvrir les tâches publiques déjà exercées par ces fractions.

Concernant l'éclairage public, il est proposé que cette responsabilité soit transférée à la nouvelle commune, qui prendra en charge les frais courants. Toutefois, des investissements futurs, tels que la modernisation en LED, pourraient peser sur le budget de la fraction, sans garantie d'approbation par la commune.

Le rapport souligne également que les budgets et comptes annuels devront être clarifiés quant à leur validation, et que les fractions sont indirectement affectées par la fusion, surtout au niveau financier. Une dernière séance d'information publique est prévue pour le 28 août 2024, avant la votation populaire du 22 septembre 2024.

Le Conseil Exécutif a encouragé la participation des membres de l'Assemblée à cette séance d'information.

Monsieur David Pousset prend la parole pour demander si les biens immobiliers du village suffiront à assurer leur maintien en l'état. Monsieur Pierre-Maurice Rochat lui répond que, depuis cinq ans, les immeubles et loyers couvrent les frais d'entretien des bâtiments. Aucun centime des impôts n'est affecté aux rénovations ou à l'acquisition de bâtiments.

Monsieur Blattmer intervient pour savoir si une rénovation imposée par le canton en cas de fusion de communes serait publique et donc à la charge de la « grande commune ». Monsieur Pierre-Maurice Rochat l'informe que non, cette charge incomberait au Village, et ce serait à l'assemblée de décider, par vote, de la réaliser ou non, ces biens appartenant au Village de l'Orient.

Monsieur Jean-François Aubert prend la parole pour exprimer sa position, en rappelant que l'aspect financier n'est pas le seul élément à considérer. Il précise que, selon lui, une fusion ferait perdre à chacun son identité, car les entités finiront par disparaître. Le canton, d'après lui, œuvrera pour éliminer progressivement les fractions de communes. Il recommande donc de voter non. Il ajoute qu'une association nommée « Pour les 3 communes » a été créée la semaine dernière.

Monsieur David Pousset demande alors quel est le nom de l'association qui s'oppose à la fusion. Il partage aussi brièvement son avis en prenant l'exemple du Brassus, qui est entouré de grandes entreprises et a peu de poids face à elles. Selon lui, même une fusion des trois communes pourrait ne pas suffire, mais apporterait tout de même un poids plus important. Il conclut en affirmant que la Vallée de Joux perd peu à peu son charme.

Monsieur Jean-François Aubert l'informe que le site de l'association est : pourles3communes.ch.

Madame Mary-Luce Freiss prend ensuite la parole pour demander quels seraient les réels avantages de la fusion. Monsieur Pierre-Maurice Rochat lui répond que des informations sont disponibles sur le site de la commune du Chenit, dans la section « Fusion ». Il rappelle qu'une séance d'information aura lieu au centre sportif le 28 août, et encourage chacun à y participer pour poser toutes les questions nécessaires.

Il ajoute que 50 % des services sont déjà gérés de manière intercommunale, notamment les pompiers, ValRégEaux, le Centre Sportif, le futur Campus, etc., et que cette tendance ne fera que s'accroître. Il donne l'exemple d'un scénario fictif : si le conseil devait démissionner d'ici fin 2026, qui serait prêt à s'investir pour le remplacer ? Il souligne que le manque de motivation pourrait conduire le canton à fermer le Village faute de personnes prêtes à s'impliquer. Enfin, en ce qui concerne les bâtiments, il ajoute

que si le canton décidait de « démanteler » les villages, la grande commune ne les reprendrait pas, les biens seraient alors vendus, et les loyers pourraient augmenter considérablement.

Point 10 Propositions divers et individuelles

Monsieur Eric Rochat prend la parole concernant l'horodateur du parking du téléski de l'Orient, qui est payant en semaine. Il demande si, en cas d'utilisation les week-ends de neige, celui-ci serait gratuit, car il semblerait que le parking du téléski du Brassus n'en dispose même pas. Monsieur Pierre-Maurice Rochat reviendra vers lui au mois de décembre, n'ayant pas encore de réponse précise à cette question.

Monsieur Philippe Gauljaux informe que les signaux ajoutés ne sont pas respectés dans la rue Alfred Lugin. Monsieur Pierre-Maurice Rochat conseille d'adresser une demande à la commune pour obtenir un soutien accru et exprime son regret quant au non-respect des panneaux de signalisation.

Monsieur Jean-François Aubert mentionne que son ami, Monsieur Chollet, menuisier domicilié à l'Orient depuis 2006, n'a jamais été mandaté pour des travaux dans le Village. Il souhaite savoir pourquoi. Monsieur Pierre-Maurice Rochat explique qu'en menuiserie, hormis l'hôtel de la Poste, il n'y a pas eu de travaux en cours depuis quelques années, et que la commune essaie de varier les sociétés avec lesquelles elle travaille.

Monsieur Christian Piguet, citoyen du Village, questionne le remplacement des portes de la ferme de l'Orient. Il semble qu'aucune offre comparative n'ait été faite, bien que plusieurs menuisiers, tels que Bodenmann et Aeschlimann, soient présents dans le Village.

Monsieur Pousset demande une précision à ce sujet, pensant qu'il s'agissait d'une offre publique d'achat. Monsieur Pierre-Maurice Rochat confirme qu'en général, plusieurs offres sont demandées, principalement sur la commune du Chenit. Dans ce cas précis, le travail a été attribué à Sylvain Meylan, qui est basé au Sentier.

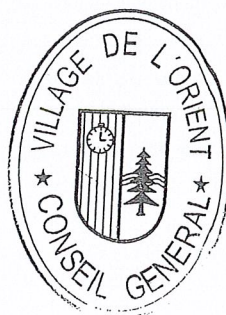
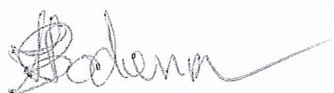
Monsieur Jean-Claude Blattner rebondit sur le sujet de la rue Alfred Lugin en mentionnant qu'il la fréquente régulièrement et que, selon lui, elle manque de clarté. Il ajoute que le jardin réalisé par la famille Masson est magnifique.

Madame Yersin intervient pour partager un problème concernant le « pédibus » : les enfants ne peuvent plus traverser les abords de l'Orbe de manière sécurisée. Elle demande s'il serait possible de trouver une solution pour améliorer la sécurité, d'autant plus qu'une demande a été adressée à l'école et à la commune sans réponse. Madame Anne-Thérèse Bodenmann indique qu'il est possible de passer par la passerelle métallique de la Place Verte jusqu'à l'école, mais elle suggère également d'écrire une lettre à l'association scolaire intercommunale.

Madame Bodenmann clôt l'assemblée et donne rendez-vous aux participants le 9 décembre 2024 à 20h.

La Présidente :

Anne-Thérèse Bodenmann



La secrétaire :

Lynda Cabras

